

# **ATTESTATION GENERALE 2024**

La soussignée,

Virginie MARQUANT,

Agissant en qualité de Présidente du Directoire de la **CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE DU BATIMENT**,

Atteste que la **STE MAISONS BARBEY MAILLARD**

Dont le siège est à : **LIEU DIT L'ERABLE – ZAC DE L'UNIVERSITE – 77127 LIEUSAIN**T

a conclu avec notre Etablissement une Convention de cautionnement comportant **Garantie de Remboursement et de Livraison au prix convenu**, prévues par les Articles L 231.2 (k) et L 231.6 du Code de la Construction et de l'Habitation et concernant les contrats de construction de Maisons Individuelles régis par la Loi du 19 décembre 1990 et le décret du 27 novembre 1991.

Cette Convention renouvelable tous les 6 mois(six mois) par tacite reconduction, a été signée en date du **11 juillet 2016**.

**Seule une attestation nominative délivrée au nom du Maître d'ouvrage, par la Caisse de Garantie, justifiera de la mise en place de cette Garantie et la rendra effective.**

Fait à Paris le, 24 janvier 2024

CGI-BATIMENT, par délégation  
INTER COURTAGE ASSURANCES /  
KOHLER ASSURANCES  
Siège social : 23, rue Chauchat – 75009  
Tél. 01 44 83 85 50 – Fax 01 42 46 60 08  
RCS Paris 772008068 – ORIAS 07000795 – IAF 6622Z  
  
[www.francecourtage.fr](http://www.francecourtage.fr)